

3 février 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu et à l'heure ordinaires des assemblées, le lundi 3 février 2020, à laquelle étaient présents:

M. Michel Blackburn, conseiller
Mme Annie Girard, conseillère
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière
M. Vallier Girard, conseiller
Mme Suzan Lecours, conseillère
M. Claude Riverin, conseiller
M. Frédéric Villeneuve, conseiller

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

9 citoyens présents

Formant quorum, M. Thibeault ouvre la séance à 19 h 00

20 03-02-2020 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution 20-2020

Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020;
5. Dépôt de la liste des comptes payés en janvier 2020;
6. Dépôt de la liste des revenus reçus en janvier 2020;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Affaires Nouvelles:
 - a) Rapport de l'inspectrice pour le mois de janvier 2020;
 - b) Résolution d'adhésion au mouvement «Je crois en ma région»;
 - c) Paiement 3^e versement Ferme de l'Anse-aux-foins, (10 592,07 \$);
 - d) Paiement de la facture intérimaire Tétra tech QI inc. 14 544,75 \$ puits #3;
 - e) Résolution attestant la véracité des frais encourus avec la subvention de 38 876 \$ du ministère des Transports;
 - f) Paiement du 1^{er} versement à la Municipalité de Saint-Fulgence, entente incendie, 13 862,50 \$;
 - g) Proclamation des journées de la persévérance scolaire;
 - h) Dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour défaut de non-paiement des taxes;
 - i) Demande d'aide financière à la MRC du Fjord dans le fonds de mise en valeur des TPI pour un mandat d'aménagement d'une partie du lot 12 à une firme d'architectes;
 - j) Vente par soumission du camion Volvo 2007;

- k) Paiement du 1^{er} versement des quotes-parts de la MRC du Fjord, 15 920 \$;

Le seul sujet est ajouté : «Stationnement en hiver».

10 Période de questions;

11 Levée de la séance

21 03-02-2020 4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020
Résolution 212020

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, M. Claude Riverin propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

Dépôt de la liste des comptes payés 7) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés en janvier 2020, totalisant 93 078.03 \$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publication.

Dépôt de la liste des revenus reçus 8) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des revenus reçus en janvier 2020, totalisant 91 875.95 \$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publication.

9) Correspondance

- Une lettre de RÉCIF 02, demande d'aide financière pour la marche mondiale des femmes, 17 octobre 2020;
- Une lettre de l'UPA, demandant l'appui des municipalités adoption du projet de loi 48;

Rapport de l'inspectrice en bâtiment 9a) Le rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de janvier 2020. est déposé au Conseil.

22 03-02-2020 9b) Résolution d'adhésion au mouvement «Je crois en ma région»
Résolution 22-2020

- CONSIDÉRANT QUE le Saguenay-Lac-Saint-Jean doit renouer avec la croissance démographique et économique;
- CONSIDÉRANT QUE notre région a des forces distinctives et une réalité socioéconomique bien à elle et qu'elles méritent d'être pleinement reconnues et respectées par le reste du Québec;
- CONSIDÉRANT l'importance de valoriser de manière égale les trois piliers du développement durable soit l'économie, la société et l'environnement dans l'évaluation de chacun des grands projets;
- CONSIDÉRANT QUE les grands projets en devenir ont droit à un appui conditionnel jusqu'à ce qu'ils réussissent à faire la démonstration qu'ils

rencontrent les lois et règlements en vigueur du Québec et du Canada au lieu d'être accueillis par un refus catégorique avant même qu'ils aient soumis un dossier complet et avoir été entendus par les autorités compétentes;

- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de continuer à développer une culture de dialogue en valorisant l'expression de la diversité des points de vue qui font partie d'une démocratie vivante;
- CONSIDÉRANT QUE les grands projets actuellement à l'étude totalisent à eux seuls près de 1 000 emplois directs de très haute qualité ainsi que des milliers d'autres indirects et induits;
- CONSIDÉRANT QUE les plus jeunes générations du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont droit à un avenir aussi brillant chez nous qu'elles ne l'auraient ailleurs au Québec;

M. Frédéric Villeneuve propose, appuyé par M. Vallier Girard d'ajouter le considérant suivant à la résolution :

- Considérant que: les promoteurs des grands projets futurs ne pourront pas dissimuler de l'argent dans des paradis fiscaux. Plutôt, ils devront payer leurs impôts aux gouvernements fédéral, provincial et municipal. Conséquemment, cette obligation permettra d'assurer des retombées financières afin d'appuyer les municipalités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans la construction et l'entretien des infrastructures locales et des services de proximité notamment les chemins, l'eau potable, les égouts, les quais municipaux, etc....

Après la proposition de cet ajout, M. le maire Laurent Thibeault demande le vote : 1 membre du Conseil est pour, M. Frédéric Villeneuve et 6 sont contre. La proposition de M. Frédéric Villeneuve est donc rejetée à la majorité.

M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu d'appuyer le mouvement Je crois en ma région visant à soutenir l'implantation des grands projets dans le respect des lois et règlements en vigueur au Québec et au Canada, le vote est demandé : M. Frédéric Villeneuve vote contre, la résolution est donc adoptée sur division.

23 03-02-2020 9c) Paiement 3^e versement Ferme de l'Anse-aux-foins, (10 592,07 \$) Résolution 23-2020

Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Vallier Girard et résolu à l'unanimité de verser à la Ferme de l'Anse-aux-foins le 3^e versement pour l'entretien des chemins d'hiver au montant de 10 592,07 \$.

24 03-02-2020 9d) Paiement de la facture intérimaire Tétra tech QI inc. 14 544,75 \$ puits #3;

Résolution 24-2020

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à payer la facture intérimaire de Tétra tech inc. au montant de 14 544,75 \$.

25 03-02-2020 9e) Résolution attestant la véracité des frais encourus avec la subvention de 38 876 \$ du ministère des Transports; pour l'entretien annuel des rues et/ou chemins en 2019

Résolution 25-2020

- Considérant que l'obligation de présenter une reddition de comptes indépendante pour les travaux réalisés avec la subvention de 38 876\$ a été abrogée;
- Considérant que le Conseil doit toutefois attester de la véracité des dépenses au rapport financier présenté au MAMOT;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Frédéric Villeneuve et résolu à l'unanimité que le Conseil atteste de la véracité des frais encourus avec la subvention de 38 876 \$ du ministère des Transports, du Québec pour l'entretien annuel des chemins et/ou rues en 2019.

26 03-02-2020 9f) Paiement du 1^{er} Paiement du 1^{er} versement à la Municipalité de Saint-Fulgence, entente incendie, 13 862,50 \$;

M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à verser à la Municipalité de Saint-Fulgence le 1^{er} versement de l'année 2020 pour l'entente incendie au montant de 13 862,50 \$.

27 03-02-2020 9g) Proclamation des journées de la persévérance scolaire

Résolution 27-2020

- CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;
- CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

- CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 9,2 % de ses jeunes qui ont décroché avant d’avoir obtenu un diplôme d’études secondaires en 2016-2017 (12,1 % pour les garçons et 6,3 % pour les filles);
- CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :
 - ✓ Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu’un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
 - ✓ Vit sept ans de moins qu’un diplômé;
 - ✓ A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
 - ✓ Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
 - ✓ Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;
- CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :
 - ✓ La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
 - ✓ Les taxes et impôts perçus en moins;
 - ✓ Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;
 - ✓
- CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d’économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;
- CONSIDÉRANT QU’il est moins onéreux d’agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;
- CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n’est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu’à l’obtention par le jeune d’un diplôme qualifiant pour l’emploi, peu importe l’ordre d’enseignement;
- CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 17 au 21 février 2020, la 13^e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème «Nos gestes, un + pour leur réussite!», que celles-ci se veulent un temps fort dans l’année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l’abandon scolaire et qu’elles seront ponctuées de centaines d’activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

- **CONSIDÉRANT QUE** les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité :

De déclarer les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage –dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires– afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean la toute première région éducative au Québec, une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

**28 03-02-2020 9h) Dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour défaut de non-paiement des taxes;
Résolution 28-2020**

Madame Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales. À ce jour 10 dossiers à présenter.

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Girard à débiter le processus de vente pour taxes. Elle est également autorisée à assister à ladite vente en juin si des dossiers ne sont pas réglés d'ici là. En son absence, elle sera remplacée par Mme Marylène Compartino-Campagna, adjointe administrative.

**29 03-02-2020 9i) Demande d'aide financière à la MRC du Fjord dans le fonds de mise en valeur des TPI pour un mandat d'aménagement d'une partie du lot 12 à une firme spécialisée
Résolution 29-2020**

- Considérant que la Municipalité désire aménager une partie du lot 12, propriété du ministère des Ressources naturelles dont la gestion incombe à la MRC du Fjord, en sentiers pédestres;
- Considérant que la MRC exige un plan d'aménagement des sentiers décrivant les installations (escaliers, pont, etc) à installer et l'itinéraire

projeté des entiers sur une carte ou un relevé GPS afin de pouvoir débiter l'analyse du dossier;

- Considérant la réalisation d'un plan d'aménagement est admissible au fonds de mise en valeur des TPI de la MRC du Fjord;

Pour ces motifs, M. Frédéric Villeneuve propose, appuyé par M. Vallier Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande d'aide financière de 12 000 \$ auprès de la MRC pour la réalisation d'un plan d'aménagement par une firme spécialisée.

30 03-02-2020 9j) Vente par soumission du camion Volvo 2007

Résolution 30-2020

M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Annie Girard de demander des propositions par soumission pour la vente du camion Volvo 2007

31 03-02-2020 9k) Paiement du 1^{er} versement des quotes-parts de la MRC du Fjord, 15 920 \$;

Résolution 31-2020

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à payer la facture pour le 1^{er} versement des quotes-parts de la MRC du Fjord du Saguenay.

32 03-02-2020 7) UPA appui fiscalité foncière agricole et forestière

Résolution 32-2020

- Considérant l'augmentation importante de la valeur des terres agricoles et forestières au cours des dernières années;
- Considérant que très peu de municipalités mettent en place un taux de taxation distinct sur les immeubles agricoles, bien qu'un transfert du fardeau fiscal des immeubles résidentiels vers les immeubles agricoles s'opère dans une majorité d'entre elles;
- Considérant que les hausses de la valeur des terres agricoles, combinées à la faible utilisation du taux distinct, ont occasionné une hausse importante des taxes foncières facturées par les municipalités aux entreprises agricoles du Québec, en plus d'augmenter proportionnellement les dépenses du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA);
- Considérant le projet de loi no 48 : Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;
- Considérant que le projet de loi no 48 propose l'introduction d'un plafond de la valeur imposable des terres agricoles;
- Considérant que le mécanisme d'établissement et d'indexation du plafond de la valeur imposable proposé fera en sorte de réduire considérablement

sa portée, notamment sur le niveau de croissance du montant de taxes foncières assumé par les entreprises agricoles et des dépenses du PCTFA;

- Considérant que le projet de loi no 48 prévoit un programme transitoire d'aide financière aux municipalités pour réduire l'impact fiscal découlant directement de la détermination d'une valeur imposable maximale inscrite à un rôle d'évaluation foncière;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Frédéric Villeneuve et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement du Québec :

De travailler à l'adoption et à la mise en œuvre du projet de loi no 48;

De fixer, à l'intérieur de la Loi sur la fiscalité municipale, le plafond de la valeur imposable à l'hectare à la valeur moyenne des terres agricoles au Québec pour l'année 20-21 et d'indexer celui-ci annuellement selon l'Indice des prix à la consommation;

De pérenniser le programme compensatoire, offert aux municipalités, afin que celui-ci réduise l'impact du manque à gagner lié au plafond de la valeur imposable des terres agricoles.

33 03-02-2020 11) Levée de la séance **Résolution 33-2020**

M. Claude Riverin propose de lever la présente à 20 h 16.

Maryse Girard, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Laurent Thibeault, maire